



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 7 novembre 2019, à 20h00
Salle de spectacles

4^{ème} séance – 2019 / 2020

Séance du jeudi 7 novembre 2019

Présidence de M. Vito Vita, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier, au Bureau ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également saluées.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Vendredi 8 novembre 2019 à 20h00*
- *Samedi 9 novembre 2019 à 14h00*
- *Dimanche 10 novembre 2019 à 19h00*

55 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s: Mmes Martha Bejarano, Nathalie Jaccard, Milica Maksimovic, Angela Riccio Marie Schneider et Simone Szenyan ainsi que MM. Maximilien Anhorn, Philippe Hertig, Bilal Kahraman, Stéphane Montabert, Pascal Montemari, Rachid Taaroufi et Laurent Voisard.

Sont absent-e-s: Mmes Lysiane Gallay-Sarriot et Aline Segin ainsi que MM. Olivier Abbey, Nuredin Avdyli, Yves Briaux, Carlos Machado, João Mendes, Francesco Munafo, Julien Ochsner, Gökan Savci, Abdullah Tabib et Boubacar Tahirou.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu:

- Un dépôt de postulat de M. le Conseiller communal Philippe Anhorn intitulé « Pour le recensement et la protection des arbres remarquables et zones de nature en ville d'ici à l'adoption du futur PGA »,
- Un dépôt de postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé « Trop de sel sur nos routes et nos arbres »,
- Un dépôt de postulat de Mme la Conseillère communale Rosana Joliat intitulé « TSP doit aussi se décliner au féminin ».

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 14 de l'ordre du jour après le développement du postulat François Delaquis.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 octobre 2019

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau du Conseil n'a, à ce jour, reçu aucune démission puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Résultat des élections fédérales – Conseil national et Conseil des Etats « (1^{er} tour) »

Résultats de Renens

Election au Conseil des Etats – 1^{er} tour
20 octobre 2019

Electeurs inscrits: 8'360

Cartes de votes reçues: 2'940

BULLETTINS	Rentrés	2'861
	Nuls	41
	Valables (dont blancs)*	2'820
	Blancs	16

Taux de participation	34.22%
-----------------------	--------

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

BULLETTINS	Provenant des partis ou groupements						
	PEV	UDC	POP	Les Vert-e-s	EàG	PVL	UDF
non modifiés	26	332	193	534	59	119	14
modifiés	6	13	3	27	3	6	2
sans dénom de parti	--	--	--	--	--	--	--
TOTAL	32	345	196	561	62	125	16

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements				Sans dénomination	Total des bulletins
	PLR	PDC	PSV	Démocratie directe		
non modifiés	317	34	669	17	--	2'314
modifiés	102	1	32	1	--	196
sans dénom de parti	--	--	--	--	294	294
TOTAL	419	35	701	18	294	2'804

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	non modifiés	modifiés des partis ou groupements				
		PEV	UDC	POP	Les Vert'e's	EàG
Bachmann François	74	6	0	0	1	0
Béglé Claude	74	0	0	0	0	0
Borel Bernard	193	2	0	2	2	0
Buffat Michaël	332	0	10	0	0	0
Chevalley Isabelle	119	0	0	0	2	0
Français Olivier	317	0	6	0	6	1
Luccarini Yvan	59	0	0	0	0	0
Marra Ada	1'203	0	0	1	3	1
Meinherz Franziska	59	0	0	0	1	3
Nicolet Jacques	332	3	6	0	0	0
Pahud Olivier	17	0	0	0	0	0
Pointet François	119	0	0	0	0	0
Thorens Goumaz Adèle	1'203	0	0	1	24	0
Tiburzio Annick	17	0	0	0	0	0
Timofte Anaïs	193	0	0	1	1	1
Voix éparses	—	0	0	0	4	0
TOTAL	4'311	11	22	5	44	6

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	modifiés des partis ou groupements				
	PVL	UDF	PLR	PDC	PSV
Bachmann François	0	1	4	1	0
Béglé Claude	0	1	7	0	0
Borel Bernard	0	0	1	0	2
Buffat Michaël	0	0	12	0	0
Chevalley Isabelle	6	0	26	0	1
Français Olivier	4	1	100	1	9

Luccarini Yvan	0	0	0	0	0
Marra Ada	1	0	14	0	24
Meinherz Franziska	0	0	1	0	2
Nicolet Jacques	0	0	28	0	0
Pahud Olivier	0	0	0	0	0
Pointet François	0	0	0	0	0
Thorens Goumaz Adèle	1	0	8	0	8
Tiburzio Annick	0	0	0	0	0
Timofte Anaïs	0	1	0	0	0
Voix éparses	0	0	1	0	0
TOTAL	12	4	202	2	46

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	modifiés des partis ou groupements	Sans dénomination	Total des bulletins
	Démocratie directe		
Bachmann François	0	15	102
Béglé Claude	0	7	89
Borel Bernard	0	18	220
Buffat Michaël	0	19	373
Chevalley Isabelle	0	51	205
Français Olivier	0	125	570
Luccarini Yvan	0	12	71
Marra Ada	0	123	1'370
Meinherz Franziska	0	23	89
Nicolet Jacques	0	29	398
Pahud Olivier	0	3	20
Pointet François	0	15	134
Thorens Goumaz Adèle	0	68	1'313
Tiburzio Annick	1	2	20
Timofte Anaïs	0	29	226
Voix éparses	0	20	25
TOTAL	1	559	5'225

Résultats du Canton

BULLETTINS	Rentrés	184'169
	Nuls	2'653
	Valables (dont blancs)*	181'516
	Blancs	1'259

Taux de participation	42.51%
-----------------------	--------

Majorité absolue: 90'759

Suffrages obtenus par les candidats

Bachmann François	6'393
Béglé Claude	6'730
Borel Bernard	4'476
Buffat Michaël	29'639
Chevalley Isabelle	21'982
Français Olivier	53'049
Luccarini Yvan	4'025
Marra Ada	71'997
Meinherz Franziska	4'557
Nicolet Jacques	32'045
Pahud Olivier	963
Pointet François	12'634
Thorens Goumaz Adèle	72'416
Tiburzio Annick	1'077
Timofte Anaïs	4'401

La majorité absolue n'a pas été atteinte. Il sera procédé à un second tour le 10 novembre 2019 afin de pourvoir les deux sièges vacants.

Résultats de Renens

Election au Conseil national – 20 octobre 2019

Electeurs inscrits: 8'360

Cartes de votes reçues: 2'940

BULLETTINS	Rentrés	2'844
	Nuls	79
	Valables (dont blancs)*	2'752
	Blancs	13

Taux de participation	34.02%
-----------------------	--------

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Totaux des suffrages

N°	LISTES Dénomination	SUFFRAGES		
		nominatifs	complément aires	de parti (total)
01	Parti socialiste vaudois	14'265	573	14'838
02	Jeunesse socialiste vaudoise – JSV	494	5	499
03	Jeunes UDC Vaud	766	17	783
04	PDC ouVERTure	257	125	382
05	Liste Transition Citoyenne Vaud	334	0	334
06	PVL – les vert'libéraux	1'846	30	1'876
07	EP. Parti Ouvrier et Populaire (POP)	3'741	111	3'852
08	Urgence Écologique	60	63	123
09	AdC / - Parti Evangélique (PEV)	644	0	644
10	PLR Innovation	441	0	441
11	Démocratie, spiritualités & nature	127	99	226
12	ACTION NATIONALE-DÉMOCRATES SUISSES/VD	2	0	2
13	UDC Vaud	6'096	139	6'235
14	Les Vert-e-s. Mouvement écologiste vaudois	7'362	783	8'145
15	AdC / - UDF – Union Démocratique Fédérale	201	28	229
16	Jeunes Vert-e-s vaudois-es JVVD	1'634	3	1'637
17	PLR. Les Libéraux-Radicaux	6'454	243	6'697
18	PDC	553	73	626
19	PVL – les jeunes vert'libéraux	629	59	688
20	Parti Pirate Vaudois	323	19	342
21	Jeunes Libéraux-Radicaux vaudois	287	0	287
22	AdC / - PBD Le juste milieu	59	6	65
23	PNS – Parti Nationaliste Suisse	61	40	101
24	EP. Ensemble à Gauche	1'642	77	1'719
	Sous-total suffrages de parti	48'278	2'493	50'771
	Suffrages blancs			1'517
	Total			52'288

Résultats du Canton

BULLETTINS	Rentrés	187'644
	Nuls	2'890
	Valables (dont blancs)*	183'548
	Blancs	1'206

Taux de participation	41.40%
-----------------------	--------

Totaux des suffrages

N°	Dénomination de la liste	Total
01	Parti socialiste vaudois	655'047
02	Jeunesse socialiste vaudoise – JSV	36'653
03	Jeunes UDC Vaud	50'813
04	PDC ouVERTure	21'391
05	Liste Transition Citoyenne Vaud	11'143
06	PVL – les vert'libéraux	225'239
07	EP. Parti Ouvrier et Populaire (POP)	62'889
08	Urgence Écologique	12'502
09	AdC / - Parti Evangélique (PEV)	44'108
10	PLR Innovation	70'876
11	Démocratie, spiritualités & nature	16'664
12	ACTION NATIONALE-DÉMOCRATES SUISSES/VD	2'435
13	UDC Vaud	538'799
14	Les Vert-e-s. Mouvement écologiste vaudois	556'250
15	AdC / - UDF – Union Démocratique Fédérale	11'268
16	Jeunes Vert-e-s vaudois-es JVVD	111'358
17	PLR. Les Libéraux-Radicaux	692'664
18	PDC	60'886
19	PVL – les jeunes vert'libéraux	58'826
20	Parti Pirate Vaudois	27'054
21	Jeunes Libéraux-Radicaux vaudois	28'315
22	AdC / - PBD Le juste milieu	12'758
23	PNS – Parti Nationaliste Suisse	9'651
24	EP. Ensemble à Gauche	75'142
Total des suffrages		3'392'731

Répartition des sièges

Liste N° 1	Parti socialiste vaudois	655'047	5 sièges
MAILLARD	Pierre-Yves	59'514	
MARRA	Ada	49'953	
NORDMANN	Roger	45'649	
BENDAHAN	Samuel	37'923	
CROTTAZ	Brigitte	37'755	
Liste N° 2	Jeunesse socialiste vaudoise – JSV	36'653	0 siège
Liste N° 3	Jeunes UDC Vaud	50'813	0 siège
Liste N° 4	PDC ouVERTure	21'391	0 siège
Liste N° 5	Liste Transition Citoyenne Vaud	11'143	0 siège
Liste N° 6	PVL – les vert'libéraux	225'239	2 sièges
CHEVALLEY	Isabelle	26'488	
POINTET	François	13'390	
Liste N° 7	EP. Parti Ouvrier et Populaire (POP)	62'889	0 siège
Liste N° 8	Urgence Écologique	12'502	0 siège
Liste N° 9	AdC / - Parti Evangélique (PEV)	44'108	0 siège
Liste N° 10	PLR Innovation	70'876	0 siège
Liste N° 11	Démocratie, spiritualités & nature	16'664	0 siège
Liste N° 12	ACTION NATIONALE-DÉMOCRATES SUISSES/VD	2'435	0 siège
Liste N° 13	UDC Vaud	538'799	3 sièges
GRIN	Jean-Pierre	35'966	
NICOLET	Jacques	33'537	
BUFFAT	Michaël	31'677	
Liste N° 14	Les Vert-e-s. Mouvement écologiste vaudois	556'250	4 sièges
THORENS GOUMAZ	Adèle	47'674	
BRÉLAZ	Daniel	37'667	
MICHAUD GIGON	Sophie	32'205	
PORCHET	Léonore	30'860	
Liste N° 15	AdC / - UDF – Union Démocratique Fédérale	11'268	0 siège
Liste N° 16	Jeunes Vert-e-s vaudois-es JVVD	111'358	0 siège
Liste N° 17	PLR. Les Libéraux-Radicaux	692'664	5 sièges
FRANÇAIS	Olivier	50'328	
MORET	Isabelle	48'664	
FELLER	Olivier	46'542	
DE QUATTRO	Jacqueline	44'996	
BORLOZ	Frédéric	40'962	
Liste N° 18	PDC	60'886	0 siège
Liste N° 19	PVL – les jeunes vert'libéraux	58'826	0 siège
Liste N° 20	Parti Pirate Vaudois	27'054	0 siège

Liste N° 21	Jeunes Libéraux-Radicaux vaudois	28'315	0 siège
Liste N° 22	AdC / - PBD Le juste milieu	12'758	0 siège
Liste N° 23	PNS – Parti Nationaliste Suisse	9'651	0 siège
Liste N° 24	EP. Ensemble à Gauche	75'142	0 siège

Manifestation

Votre président a eu le privilège d'assister le 2 novembre sur la Place du marché à Prilly à la Revue annuelle du SDIS Malley, lors de laquelle je leur ai exprimé toute notre reconnaissance pour leur courage et leur dévouement.

Commission de surveillance

Le service des communes et du logement a mis à jour le guide pratique à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux. La version du mois de septembre vous sera envoyée demain par courriel.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président, avant de clore ce point de l'ordre du jour, annonce un :

Carnet noir

Le Bureau du Conseil a été informé du décès de M. Jo Moullet, neveu de M. Michel Veyre, Secrétaire municipal, enlevé accidentellement à l'âge de 19 ans. Le Conseil communal lui fait part de sa profonde sympathie en ces moments pénibles.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit, à savoir le Communiqué de la Municipalité du 28 octobre 2019 sur ses activités du 30 septembre au 25 octobre 2019 ainsi que la réponse écrite à la question de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulée « Fair Trade Town, engagement actif et reconnu de la Ville de Renens en faveur du commerce équitable. Où en est-on aujourd'hui avec ce projet ? ».

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité et vous informe que nous n'avons pas de communications à transmettre en sus de celles qui vous ont été transmises.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. François Delaquis, PSR**

Intervention relative à la réponse écrite à la question « Fair Trade Town, engagement actif et reconnu de la Ville de Renens en faveur du commerce équitable. Où en est-on aujourd'hui avec ce projet ? »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse écrite qui est très complète et je constate qu'après une année elle a fait un excellent travail et que nous sommes sur le point d'être reconnus.

Je félicite les entreprises qui jouent le jeu et ne peux qu'encourager le fait qu'il y en ait d'autres encore à entrer dans ce label. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

La Commission des finances s'est réunie le lundi 4 novembre 2019 dans sa séance ordinaire, à laquelle étaient invités MM. Jean-François Clément, Syndic, Michael Perrin, Chef du service « Finances », Didier Divorne, Municipal « Bâtiments - Domaines - Logement-Cultes », Antoine Perret, Chef du service « Bâtiments - Domaines - Logement-Cultes » et François Chevalier, adjoint à la Cheffe du service « Culture - Jeunesse - Affaires scolaires – Sport », pour délibérer sur les incidences financières du préavis suivant :

Préavis N° 58-2019 – Création d'un accueil parascolaire de 58 places sur le site du pavillon de Florissant, chemin de la Roche 37, et demande d'un crédit d'ouvrage. Réponse au postulat Frédérique Beauvois « Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers ? »

La COFIN s'est intéressée à savoir si la réfection du pavillon était la meilleure solution au niveau des coûts par rapport à une reconstruction totale.

La réponse donnée est que oui, vu qu'une partie de la structure peut être récupérée. De plus, une nouvelle reconstruction en partant de zéro ne permettait pas de garder les mêmes surfaces. D'autres solutions, comme l'augmentation d'un niveau supplémentaire, avaient également été traitées.

D'autre part, il a été demandé s'il était possible de connaître aujourd'hui le montant des subventions qui viendront en déduction du montant indiqué dans le préavis.

Cette réponse ne peut pas être donnée aujourd'hui. Toutes les subventions possibles ont été demandées, mais cela ne représentera pas plus de 10%.

- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Celle-ci n'étant pas demandée elle est close.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme Verena Berseth, Présidente de la CUAT, informe qu'elle n'a pas de communications.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. Jonas Kocher, Président de la CRI, a informé qu'il n'avait pas communications.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président informe qu'aucun changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales n'a été communiqué.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion, celle-ci n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Rapport de commission – Postulat Nicole Divorve « Et si le SDOL gérait le calendrier des travaux dans l'Ouest lausannois »

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission s'est réunie en date du 10 octobre 2019 à 18h30, en présence des membres suivant : Mmes Nathalie Jaccard, Sandra Martinelli et Suzanne Sisto-Zoller ainsi que MM. Robert Mulopo, Rachid Taaroufi, Silvio Torriani et Pascal Golay, Président-rapporteur. M. Stéphane Montabert était excusé.

Invités

*M. Jean-François Clément, Syndic
Mme Tinetta Maystre, Municipale « Urbanisme – Travaux »*

Rapport

La Commission s'est réunie afin de prendre une décision quant au renvoi ou non de ce postulat auprès de la Municipalité pour étude et rapport.

Dans un premier temps, la postulante explique le but de son postulat, celui-ci étant de trouver une solution afin d'améliorer les calendriers des différents travaux afin d'éviter que plusieurs axes soient bloqués en même temps.

En partant de l'idée que les services administratifs sont déjà considérablement chargés, pourquoi ne pas utiliser les compétences du SDOL pour ce travail de coordination ?

De plus, les discussions avec le Canton en seraient peut-être simplifiées et le poids du SDOL plus important dans d'éventuelles négociations.

Le but final étant bien entendu de ne pas supprimer des compétences aux communes, mais plutôt d'en améliorer les calendriers et éventuellement d'en décharger un certain travail administratif.

Réponse de la Municipalité :

Le mandat du SDOL a déjà été redéfini en 2013. De Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois, on est passé à « Stratégie » pour la première lettre.

Son but est donc maintenant plus une planification territoriale (visions ou opportunités). Par exemple, pour le quartier de Malley, la phase de préparation s'est bien déroulée avec le SDOL, mais celui des travaux s'effectue maintenant au niveau des communes.

Celles-ci ont développé un outil informatique appelé GoChantier qui doit déjà nettement améliorer les risques de collisions entre chantiers et améliorer la productivité de ceux-ci. Cet outil étant relativement neuf, il n'a pas encore pu démontrer toutes ses capacités, mais il est maintenant en cours de finalité de développement.

D'autre part, ce que la postulante demande existe déjà sans passer par le SDOL, il s'agit du « Bureau de pilotage technique ». Ce dernier est intercommunal et est composé des chefs de service concernés. Ceux-ci procèdent déjà à de nombreuses séances qui permettent une coordination optimum entre les différentes communes.

Il est clair que pour la Municipalité, faire un échelon supérieur en plaçant le SDOL dans la course ne fera que ralentir les processus, augmenter le nombre de séances déjà nombreuses et au final perdre en qualité.

En prenant exemple sur le tram, on voit bien qu'une planification établie il y a 10 ans n'aurait aucun sens aujourd'hui.

En délibération, la Commission estime que l'on doit faire confiance aux services communaux, que les outils afin d'améliorer la gestion des travaux existent et qu'il faut maintenant les évaluer avant de réorganiser ou non l'ensemble.

Ainsi, la Commission dépose le vœu suivant qui est accepté à l'unanimité :

La commission demande que l'application GoChantier soit surveillée et qu'une nouvelle évaluation soit effectuée après 18 mois via un rapport de Municipalité.

Au vote, la Commission propose par 5 voix et 2 abstentions de classer ce postulat.

Un vœu ayant été déposé, M. le Président s'enquiert auprès de la Municipalité pour savoir si elle souhaite prendre la parole.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,*

Nous avons assisté à la séance et partageons ce vœu, nous pouvons tout-à-fait l'accepter et faire un rapport dans 18 mois tel que demandé. C'est une bonne initiative.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote de l'Assemblée les conclusions de la Commission, à savoir le classement du postulat.

C'EST A LA MAJORITÉ (3 VOIX « OUI » ET 7 « ABSTENTIONS ») QUE LE POSTULAT EST CLASSÉ.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Rapport de commission – Préavis N° 50-2019 – Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2018 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

M. le Président prie M. Michele Scala, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Michele Scala, Président-rapporteur de la Commission**

La Commission s'est réunie le 17 septembre 2019 en salle de la Municipalité pour l'examen du préavis N° 50-2019 « Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2018 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions » en présence des Conseillers municipaux Myriam Romano-Malagrifa, Tinetta Maystre, Jean-François Clément, Didier Divorne et Olivier Golaz, assistés du Secrétaire municipal, Michel Veyre, et de son assistant, Andrea Rombaldi.

La Commission de gestion était composée des Conseillers communaux: Laurence Plattner, Robert Mulopo, Byron Allauca, Frédérique Beauvois, Mehmet Korkmaz, Gérard Duperrex Suzanne Sisto-Zoller, Rosana Joliat, Michele Scala (rapporteur-président). François Bertschy, Nathalie Jaccard, Elodie Golaz Grilli et Jean-Marc Dupuis étaient excusés.

Le Président a ouvert la séance à 19h35 par les salutations d'usage, fait la lecture du préambule et des courriels des motionnaires, qui avaient été invités par le Président à transmettre leur avis sur la proposition de la Municipalité à classer leur motion.

Traitement des onze initiatives en suspens

Après les salutations d'usage, la Commission et la Municipalité ont passé en revue les quatre motions et les sept postulats en suspens, tels que présentés par la Municipalité. Puis la Commission a siégé seule et procédé aux votes qui l'ont amenée à accepter ou refuser une à

une les onze propositions de la Municipalité pour le traitement des initiatives citées, objet du préavis.

Deux motions et un postulat sont considérés avoir reçu une réponse permettant de les classer, tandis que les deux motions et les six postulats restants sont conservés pour recevoir une réponse à une date ultérieure. Le maintien "en suspens" de ces initiatives tient à ce qu'elles concernent des objets dont les conditions sont en pleine évolution, soit à cause de développements politiques et légaux en cours, soit à cause des chantiers qui touchent et vont toucher en profondeur l'urbanisme de la Commune. La raison incite ici à l'attente.

Conclusions par initiative de la Municipalité et de la Commission de gestion

1. *Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque du 14 décembre 2000.*

La Municipalité fait une liste des lieux où aller chercher un ouvrage ou une lecture audio: la bibliothèque du Léman, Globlivres et dernièrement une antenne de la BCU (Bibliothèque Cantonale Universitaire) au rez de Gymnase de Renens. Elle précise que « ... les résultats de la consultation publique concernant l'îlot de la Savonnerie sont désormais connus et ne traduisent pas particulièrement une demande marquée pour la création d'une bibliothèque » Au concept de centralité, à la mode il y a quelques années, fait désormais place le concept d'un tiers lieu, consistant à offrir aux lecteurs « un lieu de partage et d'accueil, ouvert et mutualisé... »

Suite à une question d'un commissaire concernant une médiathèque, la Municipalité répond qu'il existe au Léman une riche collection de DVD et CD. Il est possible de créer une antenne de la bibliothèque/médiatique à la Savonnerie pour des demandes ponctuelles.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu aux motions de M. Gilbert Stöckli et du Groupe Libéral.

Par courriel, M. Gilbert Stöckli informe la Commission que « ... le temps a fait son œuvre et je n'ai plus d'intérêt à m'exprimer sur une affaire datant de plus de 24 ans... » tandis que M. Jean-Marc Dupuis dit « ... je ne suis pas opposé pour autant à ce que la Municipalité affirme clairement que ce sujet n'est plus à l'ordre du jour (et des jours suivants)... »

- *La Commission de gestion accepte à l'unanimité de suivre la Municipalité dans les conclusions qui l'amènent à considérer avoir répondu aux deux motions. Elle relève d'ailleurs que la Municipalité a mis trop de temps pour répondre à ces deux motions et souhaiterait un délai de réponse plus court pour toutes les motions et les postulats futurs conformément au règlement du Conseil communal.*
2. *Postulat de Mme Florence Widmer « Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons » du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller » Pour un centre-ville du XXIe siècle: moderne et piétonnier » du 7 mars 2013*

La Municipalité relève l'impossibilité à donner une réponse cette année compte tenu du chantier du tram en cours.

- *La Commission de gestion accepte à l'unanimité des présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat et à la motion.*

3. *Postulat de M. Didier Divorve « Pour une aide au logement pour 1564 personnes » du 12 septembre 2013*

La Municipalité plaide pour le classement de la motion pour plusieurs raisons parmi lesquelles les conditions d'accès très restrictives de l'aide individuelle au logement (AIL), le constat en majorité négatif des communes ayant introduit cette mesure, le financement et le personnel qui doivent être assumés par les communes pour une petite minorité de cas. En général les ménages sont redirigés vers les PC familles.

La Commission n'est pas de cet avis, car les ménages sans enfants n'ont pas le droit aux PC familles. Certes, ils ne constituent pas la majorité des cas ayant besoin d'aide, mais pour une question d'équité de traitement la Commission refuse la proposition de classement de la Municipalité.

- *La Commission de gestion, refuse, par 8 non et 1 abstention, de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de classer le postulat de M. Didier Divorve.*

4. *Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang « Pour un espace culturel au centre-ville de Renens » du 20 juin 2013*

Le postulat demande à la Municipalité une réflexion sur un espace culturel. La Municipalité propose d'attendre les résultats du concours d'architecture de l'îlot de la Savonnerie. En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

- *La Commission de gestion accepte, à l'unanimité de ses 9 voix, de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.*

5. *Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli « Fêtes des écoles: Lausanne, Prilly... et Renens alors? » du 4 septembre 2014*

La Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse de ce postulat, car un préavis ad hoc sera déposé au Bureau du Conseil au cours du 2^{ème} semestre 2019

- *La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse au postulat de Mme Elodie Golaz Grilli.*

6. *Motion de Mme Elodie Golaz Grilli « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois » du 8 octobre 2015*

La Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse de cette motion et d'attendre la fin du chantier de la gare avant d'entamer une réflexion sur les horaires d'ouverture des commerces locaux d'autant plus que les commerces de la gare seront sous l'égide de la Confédération et auront des heures d'ouverture différentes des

commerces de la Ville. Au passage, elle déplore une insuffisance de commerçants – artisans au centre-ville.

Plusieurs commissaires plaident pour une ouverture moins contraignante, notamment pour les grandes surfaces, et font remarquer qu'il y a déjà des commerces allant au-delà de l'heure de plus d'ouverture demandée par la motionnaire. La Municipalité précise qu'il s'agit de commerces alimentaires à gestion familiale ou situés à la gare.

Un autre commissaire relève qu'une heure de plus d'ouverture risque de se faire au détriment des conditions de travail des employés!

La Municipalité est consciente des difficultés et fait appel au bon sens des commerçants et des syndicats afin de trouver une solution convenable pour tous. Elle souhaiterait et encourage la rédaction d'une convention collective entre les différents partenaires. Actuellement, l'association des commerçants est partagée sur l'heure de plus d'ouverture du samedi.

- *La Commission de gestion accepte, par 8 oui et 1 abstention, de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à la motion de Mme Elodie Golaz Grilli pour la traiter au sein d'un préavis ad hoc.*

7. *Postulat de M. Nicolas Freymond « Renens à 30 km/h la nuit ? » du 22 juin 2017*

Vu l'essai pilote positif de la ville de Lausanne démontrant une réduction effective de moitié du bruit généré par le trafic routier, la Municipalité propose de répondre au postulat avec un préavis ad hoc.

- *La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse au postulat de M. Nicolas Freymond.*

8. *Postulat de M. François Delaquis « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? », du 22 juin 2017*

La Municipalité informe la Commission qu'un nouveau projet sera élaboré prochainement et propose par conséquent de repousser le délai de réponse.

- *La Commission de gestion accepte, par 8 oui et 1 abstention, de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse au postulat de M. François Delaquis.*

9. *Postulat de M. Richard Neal et consorts « Sécurité des piétons dans les zones 30 km/h », du 7 septembre 2017*

La Commission relève que la liste des zones et des lieux cités par l'auteur du postulat n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres lieux dangereux notamment un passage piétons à l'avenue des Baumettes et à proximité des écoles.

- *La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse au postulat dans le cadre d'un préavis ad hoc.*

M. le Président ouvre la discussion relative à l'amendement déposé par la Commission.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Chers Collègues,

J'avais dit en Commission, et mes collègues m'avait suivie, que la Municipalité ne nous avait pas convaincus que cette aide au logement était inutile, raison pour laquelle nous vous proposons cet amendement afin de garder la possibilité d'introduire cette aide au logement.

Il est à relever que la Municipalité nous a dit que cette aide ne sert à rien, mais lorsque nous avons posé des questions un peu plus précises sur les raisons de cette réponse, les réponses ne furent pas aussi précises que cela, raison pour laquelle nous souhaiterions que la Municipalité se penche à nouveau, de manière plus pointue, sur cette question.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote l'amendement suivant, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

« De considérer qu'il a été répondu aux motions et postulats ci-dessous:

–

— ~~**Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013.**~~

D'accepter de repousser le délai de réponses des motions et postulats suivants:

– **Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013.**

... »

➤ C'est à la majorité que l'amendement est accepté.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Commission.

- **M. François Delaquis, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'aimerais revenir sur la motion Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 liée à la motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.

Certains d'entre vous l'ignorent, mais la motion Gilbert Stöckli a été déposée suite à un héritage reçu par la Ville, destiné à la création d'une bibliothèque et l'achat de livres, à l'exception de livres politiques, et qui figure dans les comptes sous « fonds Berty Michoud ». Que va-t-on faire avec ce fonds représentant un montant de CHF 1'386'606,85 au 31 décembre 2018 ? Il est à mentionner qu'aucun mouvement n'a eu lieu sur ce compte l'année passée, alors que je pense que des livres pour d'autres bibliothèques ont quand même été achetés.

Je m'étonne donc que cette motion soit classée et je souhaiterais que le délai de réponse soit repoussé, car à mon avis d'autres solutions doivent être trouvées. J'ai vu dans le rapport

qu'une commissaire avait posé la question quant à savoir si la création d'une médiathèque était possible et il a été répondu que cela pourrait se faire à La Savonnerie.

A titre indicatif, je me suis penché sur les archives du Conseil communal et, en 2004, il avait été mentionné que l'on verrait probablement cette bibliothèque en 2007 à La Savonnerie. Donc, si on classe ces motions, nous risquons de perdre toute trace et je trouve que cela n'est pas tout-à-fait juste par rapport à cet héritage. Soit nous allons dans le sens des légataires ou alors la Municipalité nous trouve une autre solution et présente un préavis indiquant dans quel sens elle souhaiterait aller avec ce fonds.

Je dépose donc l'amendement.

« De considérer qu'il a été répondu aux motions et postulats ci-dessous:

- ~~Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.~~*

– ...

D'accepter de repousser le délai de réponses des motions et postulats suivants:

- **Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.***

– ... »

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement déposé par M. François Delaquis

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous remercie, M. François Delaquis, d'avoir soulevé cette question. Effectivement le montant est bien de CHF 1'386'606,85, qui est un montant conséquent. Bien évidemment nous avons prévu de demander un avis juridique pour voir quelle utilisation nous pouvions faire d'un legs qui nous a été fait il y a fort longtemps, que nous n'avons pu mettre en œuvre pour différentes raisons. Au sein du futur « tiers lieu » de la Savonnerie, il est prévu d'avoir un espace de lecture, incluant des journaux et des revues.

Ce qui est contraignant dans ce legs, c'est que nous ne puissions l'utiliser pour des livres « politiques » et cela pose une contrainte assez particulière.

Mais si effectivement, vous pensez qu'il nous faut différer ce vote à la connaissance exacte de l'utilisation de ce montant, je ne peux que vous suivre et nous allons, dans l'intervalle, nous interroger sur les possibles utilisations d'un montant qui n'est pas anodin pour la Ville et revenir ultérieurement avec une réponse.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote l'amendement susmentionné, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

- C'est à la majorité que l'amendement est accepté.

La parole sur le rapport de la Commission n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Michele Scala de procéder à la lecture des conclusions amendées.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis **amendé** N° 50-2019 de la Municipalité du 17 juin 2019,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 31 décembre 2018.

~~**De considérer qu'il a été répondu aux motions et postulats ci-dessous:**~~

~~**- Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.**~~

~~**- Postulat de M. Didier Divorne « Pour une aide au logement pour 1564 personnes », du 12 septembre 2013.**~~

D'accepter de repousser le délai de réponses des motions et postulats suivants:

- Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.

- Postulat de M. Didier Divorne « Pour une aide au logement pour 1564 personnes », du 12 septembre 2013.

- Postulat de Mme Florence Widmer « Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons », du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller « Pour un centre-ville du XXIème siècle: moderne et piétonnier », du 7 mars 2013.

- Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang « Pour un espace culturel au centre-ville de Renens », du 20 juin 2013.

- Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli « Fêtes des écoles: Lausanne, Prilly... et Renens alors ? », du 4 septembre 2014.

- Motion de Mme Elodie Golaz Grilli « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois », du 8 octobre 2015.

- Postulat de M. Nicolas Freymond « Renens à 30 km/h la nuit ? », du 11 mai 2017.

- Postulat de M. François Delaquis « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? », du 22 juin 2017.

- Postulat de M. Richard Neal et consorts « Sécurité des piétons dans les zones 30 km/h », du 7 septembre 2017.

C'EST A LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS **AMENDÉES** DU PRÉAVIS N° 50-2019 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Michele Scala ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Rapport de commission – Préavis N° 55–2019 - Crédit-cadre pour les études urbaines 2019-2023

M. le Président prie Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller**, Présidente-rapporteuse de la Commission

La Commission s'est réunie le 26 septembre 2019, à la Salle de conférences du CTC.

Elle était composée de Mmes et MM. Frédérique Beauvois, Verena Berseth, François Delaquis, Stéphane Montabert, Francesco Munafo, Laurence Plattner, Pascal Waeber et Suzanne Sisto-Zoller, présidente-rapporteuse.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, accompagnée de son chef de service, M. Martin Hofstetter. M. Jean-François Clément, Syndic, était également présent. Mme Suzanne Sisto-Zoller ouvre la séance avec les présentations d'usage et passe la parole à la Municipalité.

Mme Tinetta Maystre rappelle que c'est le 2^{ème} crédit-cadre en la matière, (Préavis N° 18-2012 : « Crédit nécessaire aux études des plans de quartier prévus pour la législature 2011-2016 et à la révision du plan général d'affectation »), que l'avancement des travaux du Plan directeur intercommunal, élaboré par les 8 communes de l'Ouest et le SDOL permet de débiter les autres études telles que le Plan d'affectation communal (ex – Plan d'extension), des plans d'affectation de détail (ex-Plan de quartier) et d'autres thématiques.

La nouvelle perspective que la Municipalité entend développer est celle relative à la qualité de vie, en améliorant la qualité des espaces publics, de préserver les espaces verts en leur donnant une nouvelle affectation (par ex. le terrain de Verdeaux passerait de l'affectation actuelle de zone constructible villas à l'affectation « espace public vert ») et d'introduire la possibilité d'intervenir sur les espaces privés.

M. Martin Hofstetter nous fait une présentation à l'aide de diapositives.

Il nous présente l'évolution démographique de Renens, qui est passé d'un village de moins de 1'000 habitants au XIX^{ème} siècle à la situation actuelle, soit une ville de près de 21'000 habitants, avec une croissance forte dans les années '50, '60 et '70 du siècle dernier. Le Conseil d'Etat prévoit une augmentation théorique de la population de Renens de 30% d'ici à 2040, soit 6'000 habitants de plus.

Les projets en cours (Malley, Entrepôts, Chêne, Savonnerie, Gare CFF Sud, Terminus, Paudex, Baumettes) en ont déjà validé plus de 3'000.

La loi sur l'aménagement du territoire (LATC 2018) nous demande de

- *Planifier les besoins pour les 15 ans à venir.*
- *Densifier, c'est-à-dire accueillir ~4'000 habitants à l'horizon 2030 (Plan Directeur Cantonal)*

Pour cela, nous devons développer les nouveaux outils suivants :

- *Plan directeur régional, communal, intercommunal, localisé. Les plans directeurs donnent les lignes directrices. Ils lient les autorités entre elles, mais pas les propriétaires. Le plan directeur intercommunal est en cours de validation (préavis N° 89-2015).*

- *Plan général d'affectation (PGA), Plans partiels d'affectation (PPA), autrefois appelés plans d'extension et plans de quartier, qui lient les propriétaires. Le plan actuellement en vigueur a été adopté en 1947, modifié en 1958, 1959, 1964, 1980, 1984, 1988. Une révision totale a été initiée en 2000 et mise sur pause en 2003 par un moratoire décrété par le Canton. Le crédit-cadre soumis à notre approbation prévoit de reprendre cette révision, avec pour objectif d'aboutir en 2022 (à actualiser tous les 15 ans).*

Actuellement, le territoire communal est affecté de la manière suivante :

- *10% au domaine public (routes, places, ponts...)*
- *3% à la forêt*
- *8% au rail*
- *39% par des plans d'affectations spéciaux (anciennement Plan de Quartier ou Plan Partiel d'Affectation)*
- *40% soumis au RPE (nouvelle nomination : PGA).*

Le futur PGA a pour ambition de développer la qualité de vie, soit : développer des espaces publics, favoriser la nature en ville, participer à la transition énergétique, promouvoir les mobilités douces, conformément au programme de législature de la Municipalité.

La Commission remercie M. Martin Hofstetter pour sa présentation et passe aux questions.

Questions des commissaires

A Renens, il y a 7'107 habitants au km carré, beaucoup plus que les autres communes de la région. Comment prévoir une densification telle que demandée par le Canton ?

Réponse : Renens n'a que 3 km², ce qui peut biaiser les comparaisons. La densité n'est pas le seul critère pour être une ville agréable. Dans l'Ouest lausannois, c'est normal qu'il y ait des zones plus denses que d'autres (on ne vise pas l'uniformité).

Le PGA devra répondre à cette préoccupation. Il sera soumis au Conseil.

Beaucoup de temps sera consacré à la partie validation des plans avec les habitants, les propriétaires, l'Etat, etc. Il semble qu'il y ait peu de ressources pour le travail de planification en lui-même. Un million, est-ce suffisant ?

Réponse : Le plan directeur intercommunal a déjà fait un gros travail. De plus, on doit pouvoir reprendre une partie de ce qui a été élaboré avant le moratoire ainsi qu'après 2012. On utilisera aussi les compétences à l'interne.

Oui, cela semble suffisant.

Avez-vous aussi prévu de traiter la mobilité ?

Réponse : oui, c'est prévu dans le PGA.

Comment voulez-vous intervenir sur les espaces extérieurs privés ?

Réponse : le PGA pourra prévoir p.ex. un coefficient d'espace vert, dont un minimum en pleine terre.

Comment Malley s'articule dans ce travail ?

Réponse : Malley bénéficie d'une planification particulière, dont les crédits ont déjà été votés et sa mise en œuvre sera votée à part.

Comment va-t-on traiter le territoire des voies CFF ?

Réponse : Les CFF en ont toujours besoin. Le PDI prévoit le cas échéant d'en faire un parc public.

Pourquoi le PA ne se fait pas avec les autres communes ?

Réponse : Le plan directeur intercommunal se fait ensemble, mais les plans d'affectations ne peuvent être que communaux, selon la loi.

Pourquoi prévoir des habitants en plus ?

Réponse : L'augmentation de la population n'est pas l'objectif du PA. Aujourd'hui, l'objectif est d'améliorer la qualité de la vie en ville, p.ex. en prévoyant des zones d'espaces collectifs et d'espaces verts inconstructibles et en réglementant les espaces extérieurs privés.

Le résultat sera soumis au Conseil communal, mais au préalable il y aura des informations régulières.

Discussion de la commission

Les commissaires ayant pu poser leurs questions, la Commission remercie la Municipalité et le Chef de service pour leurs explications et discute seule.

Les commissaires sont convaincus de l'utilité du crédit-cadre demandé. Ils sont d'avis que les travaux de planification urbaine sont importants pour l'avenir de notre Ville et la qualité de vie de ses habitants.

Les conclusions de ce préavis sont adoptées à l'unanimité et la Commission engage le Conseil à en faire de même.

Vœu

A l'unanimité également, la commission adopte le vœu suivant :

« Le Conseil communal recevra une information précise et régulière, au minimum une fois par an, sur les objectifs et l'avancement des études ».

Un vœu ayant été déposé, M. le Président s'enquiert auprès de la Municipalité pour savoir si elle souhaite prendre la parole.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

En préambule, je tiens à remercier la Commission pour le travail fouillé qu'elle a effectué et l'excellent rapport qui s'en est suivi.

Nous acceptons volontiers ce vœu et nous y répondrons volontiers, car c'est vraiment un travail public que de s'engager sur la définition d'un nouveau plan d'affectation communal. C'est donc très volontiers que nous tiendrons le Conseil communal informé, tout autant que la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dont c'est la définition même du travail.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Suzanne Sisto-Zoller de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 55-2019 de la Municipalité du 2 septembre 2019,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les études nécessaires à la révision du plan d'affectation communal et à entreprendre les autres études urbaines prévues pour la période 2019-2023.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 1'050'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3711.6005.5890. – « Etudes urbaines II 2019-2023 ».

Cette dépense sera amortie en 5 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST A LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 55-2019 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 58-2019 – Création d'un accueil parascolaire de 58 places sur le site du pavillon de Florissant, chemin de la Roche 37, et demande d'un crédit d'ouvrage. Réponse au postulat Frédérique Beauvois « Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers ? »**
Présidence: Parti socialiste

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que la séance relative à l'étude du préavis N° 58-2019 sera présidée par M. Oumar Niang du groupe Parti socialiste.

14. Motions, postulats et interpellations

- **M. François Delaquais, PSR**

Développement d'un postulat « Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 29 octobre 2019 et qu'il a été déclaré "recevable", personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le prix est-il toujours le reflet de ce que cela nous coûte ? Le prix prend-il en compte tous les éléments et ne paye-t-on pas plus finalement, car d'autres dépenses s'ajoutent sur d'autres postes.

Ainsi, à la lecture des critères de l'adjudication sur les travaux liés à la rénovation du bâtiment de l'avenue du Château 17, la construction d'un nouveau bâtiment pour la garderie et UAPE "Le Tournesol" et le Jardin d'enfants de Florissant j'ai été très surpris que le prix a compté pour 61% alors que la protection de l'environnement ne comptait que pour 3% et l'organisation du chantier 11%. J'ai pris ce projet comme exemple de fixation de critères, il n'a pas pour but de remettre en cause le projet en lui-même ni l'entreprise choisie.

La Conférence suisse de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) a édicté des critères d'adjudication recommandés pour les appels d'offres. Si l'adjudication de l'Avenue du Château 17 respecte la procédure, elle n'utilise cependant pas tous les critères à sa disposition et peut causer des coûts indirects :

- coût d'exploitation et entretien
- critères touchant le personnel : sécurité au travail, formation, respect des conventions, etc.
- délais
- adéquation avec le cahier des charges.

Pour l'environnement, comment arrive-t-on à fixer 3% alors que l'on peut prendre en compte sous ce chapitre les sous-critères suivants :

- Production respectueuse de l'environnement
- Teneur en polluants des matériaux utilisés
- Possibilité de recycler les matériaux utilisés
- Plan de gestion des déchets
- Mesures de protection du sol, de l'eau, de l'air, mesures de protection contre le bruit, etc.
- Utilisation de matériaux / d'énergies d'origine locale ou renouvelables
- Proportion de matériaux recyclés
- Utilisation, lors des travaux, de machines et de moyens de transport énergétiquement efficaces
- Utilisation de matériaux, produits chimiques, etc. respectueux de l'environnement
- Mesures destinées à réduire l'énergie d'exploitation
- Procédure prévue afin d'exécuter le mandat en respectant les exigences en matière d'écologie

Qu'en est-il de nos achats courant que nous payons à travers le budget ? Avons-nous des critères qui prennent en compte les critères humains et environnementaux à leur juste valeur ?

Il y a une année le Conseil communal a accepté mon postulat pour le commerce équitable « Faire Trade Town ». Il s'agit d'être aussi cohérent avec les critères de notre marché intérieur. Ce postulat ne vise pas à acheter plus cher, mais en rabaisant par exemple le critère du prix à 50% on le privilégie toujours, mais on paye un prix plus juste pour nos défis d'aujourd'hui et de demain.

C'est la raison pour laquelle je demande que la Municipalité étudie la possibilité de trouver un meilleur équilibre dans ses critères d'achat afin de mieux prendre en compte les critères environnementaux et humains ainsi que la possibilité d'indiquer dans une annexe d'un préavis les critères d'adjudication qui seront demandés dans les appels d'offres des marchés publics.

Je souhaiterais que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À LA MAJORITÉ (3 ABSTENTIONS) QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

- **M. Philippe Anhorn, Les Verts**

Dépôt d'un postulat intitulé « Pour le recensement et la protection des arbres remarquables et zones de nature en ville d'ici à l'adoption du futur PGA »

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs, chères et chers Collègues,*

Le groupe Les Verts se réjouit de l'adoption ce soir du préavis N° 55-2019 qui financera les études urbaines, prélude à l'élaboration du futur plan général d'affectation (PGA). Ce préavis contient déjà des éléments de vision très intéressants, notamment en matière d'environnement, et Les Verts s'en réjouissent aussi évidemment. Cependant on peut craindre que cette démarche désormais lancée ait un effet d'aspiration sur les demandes de permis de construire. C'est la raison pour laquelle j'ai l'honneur de déposer un postulat que je développerai le mois prochain, avec un titre en forme de conclusion : « Pour le recensement et la protection des arbres remarquables et zones de nature en ville d'ici à l'adoption du futur PGA ».

Je vous remercie.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Dépôt d'un postulat intitulé « Trop de sel sur nos routes et nos arbres »

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Je dépose le titre du postulat que je développerai lors de la prochaine séance du Conseil communal « Trop de sel sur nos routes et nos arbres ».

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Dépôt d'un postulat intitulé « TSP doit aussi se décliner au féminin »

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Mesdames, Messieurs les membres de la Municipalité,*

Je dépose le titre du postulat que je développerai lors de la prochaine séance du Conseil communal « TSP doit aussi se décliner au féminin ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

15. Questions, propositions individuelles et divers.

- **M. Richard Neal**, Président de la Commission des pétitions
Intervention relative au fonctionnement de la Commission des pétitions

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je m'adresse à vous en tant que président de la commission des pétitions.

Mardi passé nous aurions dû recevoir une délégation de pétitionnaires. Sur les huit membres de la Commission, seulement trois étaient présents.

Un membre s'était excusé directement lors de la réception de ma convocation il y a plus de 2 semaines. Mais sur les quatre autres : un s'est excusé à 14h mardi après-midi, un s'est excusé par voie d'un autre membre de la Commission à 19h55 pour une séance devant débiter à 20h. Un s'est excusé après qu'un commissaire l'ait appelé et pour le dernier, personne n'a eu de nouvelles...

La Commission des pétitions n'est pas une grande commission comme la COFIN ou la COGEST, mais son bon fonctionnement est primordial. Car, contrairement aux autres commissions, nous avons un contact direct avec les habitants de la Commune.

C'est pourquoi, suite aux évènements de mardi passé, je propose, en tant que président de cette Commission, deux mesures afin d'améliorer la situation.

1) Nous devons fixer des dates systématiquement tous les deux mois, dans les 15 jours après un Conseil communal. Si une ou plusieurs pétitions sont reçues par le Conseil, les pétitionnaires savent directement quand ils seront reçus pour en discuter. Plus besoin de jouer aux chaises musicales par Doodle interposé. Si aucune pétition n'est reçue, la séance tombe.

2) Je demande que les collègues commissaires qui ne peuvent pas ou plus assumer cette charge, démissionnent au profit d'un autre membre de leur parti qui lui ou elle peut l'assumer.

Vous allez dire que je suis sévère, peut-être, mais c'est directement l'image du Conseil et de nous tous, Conseillers et Conseillères, qui est mise à mal si nous devons renvoyer des Renonais à la maison, faute de quorum.

Une séance de la COFIN ou de la COGEST qui n'atteint pas le quorum... personne à part nous ne le sait. On convoque une nouvelle date et voilà...

Mais face à des pétitionnaires, qui sont, par définition, des gens qui sont insatisfaits de la marche de Renens, on ne peut pas se le permettre.

En attendant, nous devons fixer une nouvelle date pour recevoir les pétitionnaires actuels dans le courant du mois de novembre afin de pouvoir en rapporter au Conseil du 12 décembre.

Je demanderai donc aux membres de la Commission de se réunir avec leurs agendas ici devant, directement à la fin du Conseil. Merci.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Questions relatives aux mises à l'enquête ainsi qu'au blason

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

De temps à autre paraissent dans le journal « 24 heures » des mises à l'enquête de diverses communes, dont Renens. Suite à ces parutions, je me suis posée les questions suivantes :

- *Comment ces mises à l'enquête sont-elles choisies pour parution ?*
- *Sont-elles toutes publiées, si non par qui sont-elles choisies ?*

De plus, nous avons débattu, au sein de ce Conseil, sur le blason ou armoiries de notre Commune et décidé de quelle version nous utiliserions dorénavant. Pourquoi est-ce que le blason officiel n'est pas utilisé lors de ces mises à l'enquête ? D'ailleurs sur la première page des préavis, le blason n'y figure plus non plus, nous retrouvons par contre le logo « Renens – Carrefour d'idées ».

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je vous remercie Mme Nicole Divorne pour cette question.

Le blason officiel date de 1926 et en 2017 vous aviez confirmé le fait de le mettre sous une forme « en miroir » et non pas « en parallèle ». Le logo « Renens – Carrefour d'idées », quant à lui, est régulièrement utilisé, depuis 1978, soit 40 ans maintenant ce qui est conforme tant au règlement fédéral que communal en matière de blasonnement.

En 1988, la Municipalité en place avait décidé qu'il fallait redonner une dynamique à l'image de Renens, une volonté de sortir des clichés qui étaient lourds et pesants. Il s'agissait de faire envie, d'avoir de l'imagination et le slogan « Renens – Carrefour d'idées » avait été retenu, avec une charte graphique qui a évolué au fil du temps. Il est vrai que pour les annonces, les préavis et le courrier nous recourrons le plus souvent à ce logo. Par contre, lorsque nous sommes appelés à participer à une cérémonie, telle que le JOJ, nous sortons l'oriflamme officielle.

Actuellement, nous trouvons qu'il y a du sens de continuer dans cette volonté d'avoir une vision dynamique de notre Ville afin de renforcer également notre identité. Il va toutefois sans dire que celui-ci est plus éphémère que le blason qui survivra sans doute au logo que nous utilisons actuellement très régulièrement.

J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Je vous remercie pour votre réponse. Toutefois j'ai été étonnée que lorsqu'il s'agit de mises à l'enquête officielles le blason officiel de la Commune ne soit pas utilisé.

Je comprends et trouve très bien l'utilisation du logo sur des documents, entre autres destinés aux nouveaux habitants, qui montrent le dynamisme de notre Commune, ce que je salue. Par contre pour tout ce qui est relatif à des documents officiels, je trouve dommage que le blason de Renens ne figure plus sur ceux-ci, notamment sur les mises à l'enquête ou sur les pages de garde des préavis.

Ma dernière question portait également sur quels critères sont choisies les mises à l'enquête qui paraissent dans les journaux.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

S'agissant des mises à l'enquête, je cède la parole à Mme Tinetta Maystre.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

En principe toutes les enquêtes publiques, et non les enquêtes administratives qui sont soumises au Canton, paraissent dans le « 24 heures » et la « Feuille d'Avis officielle », du reste cela est légal. Il n'y a, dès lors, pas de choix qui est fait.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Question relative au sondage qui a été réalisé sur la mobilité à Renens

J'aurais voulu savoir si nous pouvions avoir les résultats du sondage qui avait été réalisé auprès de la population sur la mobilité à Renens.

Je ne demande pas la solution qui aurait été trouvée avec les transports publics de la région lausannoise par rapport à de futures éventuelles lignes. Par contre, cela aurait été intéressant d'avoir les résultats de cette étude afin de savoir ce qui avait été demandé et relevé par la population.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

N'ayant pas ces résultats sous la main, je ne peux vous les communiquer. Ce sont d'ailleurs plus des tendances que des résultats précis.

Toutefois, un rapport, qui mentionnera également les conclusions qui en ont été tirées, vous sera transmis, début 2020.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Question relative à l'obligation de mettre du plastique sur les tables de la Salle de spectacles

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Durant cette année, où nous avons beaucoup parlé de pollution, où nous avons aussi été passablement culpabilisés parce que nous n'étions pas bons, que nous ne faisons pas les choses comme il faut, je suis un peu dérangée par le fait qu'il y ait l'obligation, lorsque nous utilisons la Salle de spectacles, de mettre du plastique sur les tables.

Cela veut dire que nous sommes obligés de mettre du plastique sur les tables, et ensuite nous sommes obligés de remplir un immense sac en plastique non recyclable, de plastique non recyclable, qui sera à jeter.

Je souhaiterais savoir s'il est possible de changer ce règlement un peu rigoureux pour l'utilisation de la Salle de spectacles ?

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Mesdames et Messieurs,

Je ne peux malheureusement pas vous répondre et j'en suis désolée. J'entends et je vais me renseigner car pour avoir pratiqué cette Salle de spectacles à maintes occasions et festivités, je n'ai pas souvenir d'avoir vu du plastique sur les tables. Alors est-ce que cela résulte du choix des utilisateurs ? Je vais me renseigner afin de savoir si cela fait partie du Règlement. Si tel est le cas, vous avez raison de vous questionner.

Merci pour cette question à laquelle je vous répondrai lors de la prochaine séance du Conseil communal.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

- Question relative aux trottinettes électriques sur les trottoirs de Renens

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Aujourd'hui nous sommes nombreux sur la route, mais nous sommes aussi très nombreux à emprunter les trottoirs en tant que piétons.

Or, force est de constater que depuis que les tricycles ne sont plus vraiment à la mode, hormis dans les squares et autres places de jeux, nous croisons sur les trottoirs de nouveaux engins, où il faut être équilibriste ou être doté d'une certaine agilité. Ces derniers sont vendus comme jouet ! De ce fait, leur statut est simple : un jouet ne va pas sur la route !

La mode est ce qu'elle est. Voilà que nous voyons revenir la trottinette et plus précisément l'E-trottinette, je veux dire par là la trottinette électrique, silencieuse, rapide, même très rapide...

Or, les utilisateurs de ces engins se déclinent aussi bien sur la chaussée que sur les trottoirs. Tout en sachant que la loi se trouve, à ce jour, me semble-t-il, dans une zone « grise » pour ces engins électriques ou non !

Mes questions sont les suivantes :

- *Comment la POL gère-t-elle ou sanctionne-t-elle, ou voire tolère-t-elle, ces trottinettes qui circulent sur les trottoirs et sur les chaussées ?*
- *Faut-il considérer ces engins comme des cycles ou comme des jouets ?*

Je vous remercie de vos réponses.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Effectivement, cela est une problématique ; il y a non seulement les trottinettes, mais également d'autres engins que nous voyons fleurir sur les routes.

S'agissant des trottinettes, je peux être clair là-dessus, les usagers de tels engins n'ont pas le droit de rouler sur le trottoir, comme avec tous autres engins électriques d'ailleurs. Les usagers de trottinettes, à 20km/h, sont, par contre, autorisés à rouler sur les pistes cyclables ou sur les routes, bien que le casque ne soit obligatoire, mais conseillé. Ce dernier étant obligatoire pour les cyclistes dont les vélos peuvent atteindre la vitesse de 45km/h, mais nous pouvons toutefois constater, qu'au jour d'aujourd'hui, beaucoup de cyclistes portent des casques.

En ce qui concerne les amendes d'ordre, certainement que celles-ci sont données. Ce sont des amendes d'ordre comme pour un stationnement fautif ou pour une vitesse non conforme ou d'autres amendes qui pourraient être infligées aux citoyens.

En sus de ceci, des informations complémentaires vous seront fournies lors de la première séance du Conseil communal de 2020.

- **M. Richard Neal, PSR**

- Invitation à la fête de la paroisse

Je reviens pour une invitation, non pas en tant que Conseiller communal, mais en tant que Président de la Paroisse réformée de Renens. Je vous invite toutes et tous à venir ici dans moins de 48 heures pour la fête de la Paroisse où vous pourrez goûter une très bonne choucroute cuisinée par votre serviteur.

La parole n'est plus demandée, toutefois avant de clore ce point de l'ordre du jour M. le Président informe que L'Espace Tilt organise la première RAR (Rencontres des Artistes de Renens), exposition collective conçue par les artistes de notre Ville et réunissant leurs œuvres, et que le vernissage de cette exposition aura lieu le vendredi 15 novembre 2019 à 18h00.

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune, leur souhaite un très bon retour dans leur foyer et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 12 décembre 2019 à 19h00**.

Le Président prononce la clôture de la séance à 21h16.

Le Président

La Secrétaire

Vito Vita

Yvette Charlet